



NORMANDIE
connectée.

Tiers-Lieux Rive Droite

Le défi de la solidarité !

Revivifier un territoire économiquement et socialement déshérité, recréer du lien social à travers des activités et des projets ouverts à tous, dans un esprit de convivialité et de partage, tel est le projet fondateur du tiers-lieux Rive Droite.

Tous ensemble

Le projet, initié fin 2016, a mûri longuement pour donner naissance à un premier collectif en 2018.

« Il y avait un réel besoin d’agir sur ce territoire, avec des quartiers en grande souffrance socio-économique. Nous avons alors établi un diagnostic avec les habitants et les associations de quartier pour voir ce qu’il était possible de faire ensemble », explique Hélène Richard, coordinatrice du tiers-lieu. Le mot collectif prend ici toute son importance, car tout se fait en co-construction avec les adhérents « Nous avons choisi un mode de gouvernance partagée et horizontale, sans conseil d’administration. Toutes les décisions se prennent avec les 200 adhérents de l’association. ».

Le tiers-lieu entend aussi jouer collectif en tirant parti de sa labellisation pour développer des projets communs. « Nous sommes par exemple partenaires de deux autres tiers-lieux normands, le WIP et le Dôme, pour la création d’un media lab. », précise Hélène Richard.

Une démarche d’économie sociale et solidaire

Le tiers-lieux Rive Droite s’est clairement engagé dans des activités favorisant la coopération entre les habitants, la mixité sociale et la consommation responsable. L’accorderie, la seule agréée de Normandie et qui fonctionne sur le principe d’heures de service à échanger, brasse des publics différents. « Parmi les accordeurs, 15 % sont issus de milieux défavorisés. C’est une manière pour eux de se resocialiser et de valoriser leur savoir-faire », indique Hélène Richard. L’AMAP, créée en juin 2016 et qui regroupe huit producteurs locaux, participe également au soutien de l’économie de proximité.

L’espace de coworking s’intègre lui-aussi dans cette démarche, les coworkers étant engagés dans le projet associatif. Ils ont le choix entre trois forfaits mensuels, en fonction de leurs revenus et de leurs besoins, mais aussi des besoins de l’association. « Ce principe de prix libre, que nous testons actuellement, repose sur la confiance et la solidarité », explique Hélène Richard.

À la recherche d'un espace et d'un modèle économique

Après avoir été hébergé pendant deux ans dans les anciens bureaux de l'usine Jeannette, le tiers-lieu occupe provisoirement, depuis fin 2019, des locaux mis à disposition par la ville de Caen dans la maison de quartier Sainte-Thérèse. La troisième étape sera de trouver un espace suffisamment grand pour accueillir un plus large public aux animations déjà proposées (concerts, ateliers, débats citoyens...) et pour créer un café culturel avec un service de restauration en bio local, à des tarifs accessibles à tous. « C'est un projet qui nous tient à cœur depuis longtemps et que nous n'avons pas pu encore réaliser, faute d'espace. » confie Hélène Richard.

Quant au modèle économique, il reste à définir. « Depuis le début, les élus locaux et la Région Normandie nous soutiennent et nous accordent des subventions. Nous faisons également appel à des financements participatifs. Mais il est indispensable que nous arrivions à un certain niveau d'autonomie, car les collectivités ont des budgets de plus en plus réduits. », conclut Hélène Richard.

Tiers-Lieux